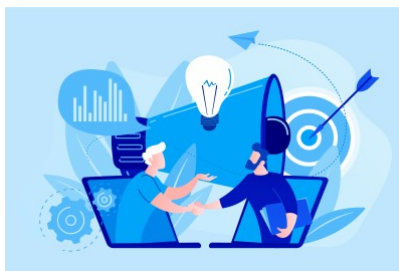

Programme de Formation

CP04 - Le mode contractuel de gestion de vos projets publics : choix et méthodes



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début* 05/11/2026

fin 06/11/2026

Contenu pédagogique



Public visé

DGS-DGA, secrétaire général, directeurs, directeurs juridiques ou financiers, juristes

Toute personne en charge des contrats et montages contractuels des services de l'État, des collectivités locales et des établissements publics, des EPCI, des Hôpitaux, des CCI, des SDIS, des SPL – SPLA et bailleurs sociaux



Objectifs pédagogiques

- Être en capacité de « définir vos besoins » et d'identifier vos contraintes
- Distinguer les différents contrats et montages
- Connaître les règles de passation et les risques contentieux
- Choisir à l'aide d'une grille méthodique le contrat adéquat suivant les aspects juridiques, techniques, financiers et politiques



Description

Les contraintes et caractéristiques de votre projet public

- Définir vos besoins et la part prédominante de l'objet visé : service ou fourniture, réalisation de travaux et/ou maintenance, gestion d'un équipement ou d'un service public
- Déterminer les modalités de financement ainsi que les garanties/sûretés offertes
- Identifier les caractéristiques et contraintes techniques et humaines de votre opération (foncier disponible, urbanisme, reprise ou transformation d'une activité existante...)
- Appréhender les niveaux de contrôle et de liberté pour l'opérateur (activités accessoires ?)



Les contrats publics / privés et leurs caractéristiques essentielles

- Les principaux contrats « classiques »
 - Les marchés publics, les délégations de service public
 - Les contrats de partenariat et autres formes de PPP (BEH, BEA, AOT-LOA)
 - Les conventions d'occupation du domaine public, les baux superficiaires (bail emphytéotique, bail à construction, BEA...)
 - Les concessions d'aménagement
 - Les concessions de travaux
- Les contrats innommés
 - Les conventions d'objectifs
 - L'appel à projet
- Les montages complexes et innovants
 - L'assemblage d'objets contractuels
 - Les contrats assemblés

Quelles sont les procédures à respecter et les risques contentieux ?

- Les règles de publicité et de mise en concurrence
 - Les procédures réglementées
 - Les appels à projet : quelle forme de mise en concurrence ?
 - Possibilités de regroupements entre personnes publiques
- Les contrats dits « in house »
- Les risques contentieux : les évolutions jurisprudentielles récentes
- La responsabilité contractuelle, l'impact de la nullité du contrat, la résiliation du contrat et les règles du changement du mode de gestion

Méthodologie et analyse nécessaires pour choisir le mode contractuel adéquat :

- Les analyses requises :
 - Le niveau de transfert : caractère global ou non de l'objet contractuel ?
 - Les données financières du projet (financement, préfinancement ?)
 - La durée
 - Le partage de risque
- Réaliser un « comparateur » ou une « évaluation préalable » : faire ou faire faire ?



Prérequis

Aucun



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud



Informations sur l'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap